REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID: 087-218702504-20230206-D202302-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-02

Séance du 6 février 2023 L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2023

Nombre de membres :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. GAUBERT, DELOTTE, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME

En exercice: Présents: 09 12 GODMÉ.

Votants:

Abstentions:

Excusés:

Résultat du vote :

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pourvoir à Bernard LAGRANDANNE

Mme Sandrine VAL donne pouvoir à Agnès LASCAUX

Pour: 12 Contre: 0

0

Mme Nathalie FLUHR-DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL

MM. MARGARIDO Bernard et Antoine-Serge CORREIA

Absents:

Secrétaire de séance : Fabien DELOTTE

REPRISE D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquérir un nouveau broyeur d'accotement pour équiper le service technique;

Vu la proposition commerciale faite par l'entreprise LIMAGRI MOREAU pour l'achat de ce matériel au prix de 7 083.33€ HT soit 8 500€ TTC, avec reprise de l'ancien broyeur d'accotement COMAI TRINCIA CDA 180, pour un montant de 1 500€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- Accepte les propositions ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les opérations budgétaires relatives à la sortie de l'actif suite à la cession de l'ancien broyeur.

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

> Le Maire, Michel REBEYROL

